



# PROJETS 2025-2028

## Partie B : Planification sur quatre ans

Version janvier 2024

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Avancement des travaux</b> .....	<b>5</b>
1.1 Analyse globale des activités du Parc .....	5
1.2 Prestations réalisées durant la période 2020-2024 .....	5
1.3 Analyse financière .....	8
1.4 Activités 2020-2024 menées hors convention-programme .....	14
1.5 Récapitulatif financier hors convention-programme .....	15
1.6 Adhésion des nouvelles communes et conséquences .....	18
<b>2. Vue d'ensemble des prestations du Parc pour 2025-2028</b> .....	<b>23</b>
2.1 Les faits marquant pour la prochaine convention-programme .....	23
2.2 Les projets prévus pour 2025-2028.....	23
2.3 Modalités générales de travail du Parc .....	24
2.4 Indicateurs de prestations.....	25
<b>3. Budget et planification des investissements</b> .....	<b>30</b>
3.1 Coûts par projets .....	30
3.2 Clé de financement .....	33
3.3 Contributions matérielles.....	35
3.4 Projet hors cadre de l'article 23k LPN .....	35
3.5 Preuve de tous les moyens raisonnables d'autofinancement de la région.....	37
<b>4. Organe responsable du Parc</b> .....	<b>38</b>

## Préambule

La convention-programme 2020-2024 a été marquée dès les premiers mois par la pandémie de Covid-19. Néanmoins le Parc a pu et su maintenir ses principales activités. On notera que cette pandémie a eu un effet d'attractivité pour les activités de plein air entraînant ponctuellement des problèmes de sur-fréquentation. Par ailleurs on notera un engouement très fort pour les animations scolaires en plein air et un intérêt nouveau et ponctuel pour les produits régionaux. Ces éléments ont marqué la mise en œuvre d'un certain nombre de projets.

Du côté institutionnel, le début de cette convention-programme a été marqué par l'élaboration et l'approbation d'une nouvelle Charte pour 2022-2023.

Le champ d'action du Parc s'est agrandi de 23% en 2022 au niveau de sa surface, son territoire passant de 388 km<sup>2</sup> à 474 km<sup>2</sup>, et de 39% au niveau du nombre de ses habitants (de 37'000 à 52'000 hab.) avec l'intégration de toute la grande commune fusionnée de Val-de-Ruz et l'arrivée des communes bernoises de Twann-Tüscherz et d'Evilard-Macolin. Ces modifications nécessitent d'accentuer le bilinguisme dans les activités du Parc.

## **Une future convention-programme 2025-2028 qui s'inscrit dans une nouvelle Charte, des thèmes stratégiques affinés et un territoire agrandi**

### **Nouvelle Charte**

La nouvelle Charte s'est appuyée sur les recommandations de l'évaluation menée par l'Université de Berne dont on peut retenir les points suivants<sup>1</sup> :

- Réaliser des travaux concrets sur le terrain et des travaux d'information, de conseil et de médiation notamment au niveau de la biodiversité et de l'aménagement du territoire.
- Mettre l'accent sur la durabilité de l'économie. Pour ce faire, identifier des niches, se positionner comme « think tank » et mettre en réseau des acteurs clés.
- Diversifier le portfolio des activités, mener un rôle plus actif d'intermédiaire et de médiateur, mettre en place une surveillance plus active et proactive des opportunités liées aux objectifs, activités et sources de financements.
- Inclure un renforcement de la participation des acteurs principaux et la création de nouvelles alliances stratégiques.

Ces éléments ont inspiré la nouvelle Charte et se déclinent dans plusieurs des projets de la nouvelle convention-programme. On peut citer :

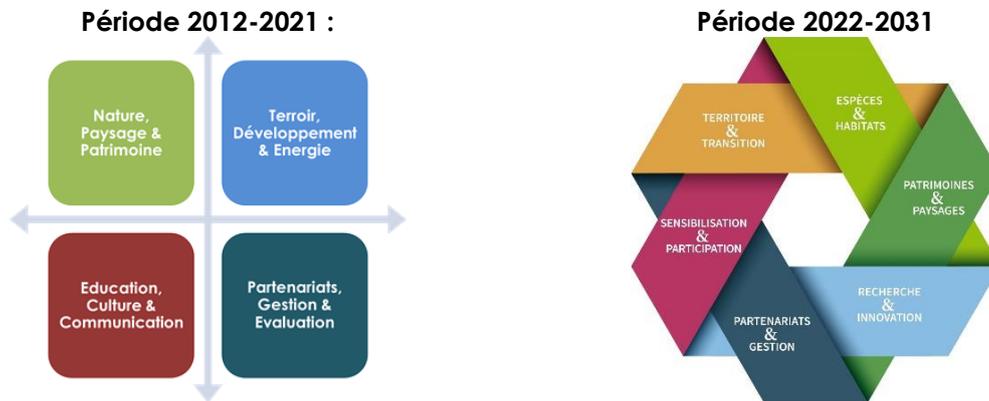
- Les projets paysagers et patrimoniaux qui s'orientent sur les villages et leur cadre de vie.
- Un rôle de conseil sur de multiples thématiques, avec entre autres le soutien à des entreprises préoccupées de durabilité à travers l'approche Entreprises partenaires.
- Un partenariat renforcé avec l'association de communes Jura bernois.bienne et d'autres structures régionales comme la Chambre d'économie publique.
- Un renforcement des liens avec les institutions de recherche.

---

<sup>1</sup> Université de Berne, CDE; mars 2020, Rapport d'évaluation du Parc naturel Chasseral, page 14

En outre, ces projets porteront une attention et contribution forte à la limitation et l'adaptation au réchauffement climatique ainsi qu'une contribution à la perte de la biodiversité

## Les nouveaux thèmes stratégiques



Ces restructurations font suite aux recommandations de l'évaluation. Elles permettent de mieux identifier les activités menées par le Parc.

## Des agrandissements du périmètre

Après les agrandissements cités plus haut et survenus au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le contrat de Parc, partie prenante de la Charte 2022-2031, donnait la possibilité aux communes de Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconvilier, Saules, Saicourt et Tavannes de manifester leur intérêt à devenir communes membres du Parc pour cette nouvelle convention programme. Ces 7 communes situées au nord-est du territoire du Parc ont ainsi approuvé en juin 2023 leur adhésion via leurs assemblées communales. Les fiches de projets sont donc conçues pour une implémentation sur ces 7 communes.

On notera que la commune de Ligerz a aussi décidé, en décembre 2020, de rejoindre le Parc au début de la nouvelle convention-programme, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

On peut noter que la Ville de Neuchâtel, qui aurait pu inclure ses parties forestières et non urbanisées au Parc, n'a pas souhaité faire aboutir la démarche.

Ces agrandissements de périmètre vont modifier pour la période à venir l'équilibre entre les cantons de Berne et de Neuchâtel : 72% et 28% dès 2025 contre 68% et 32% jusqu'à cette date. Cela nécessitera de solliciter des moyens financiers plus élevés de 28% auprès du canton de Berne et de 3 % auprès du canton de Neuchâtel

## Changements institutionnels et organisationnels passés, en cours et à venir

### Fusion de communes

La période 2020-2024 n'aura connu aucune nouvelle fusion de communes. La fusion des communes du Haut-Vallon, la seule prévue durant cette période, a échoué dans les urnes en novembre 2020.

En janvier 2022, le Parc est donc composé de 23 communes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il sera constitué de 31 communes.

En décembre 2023, la commune d'Enges a approuvé de participer à la nouvelle commune nommée Laténa qui réunira outre Enges, trois autres communes qui ne font pas partie du Parc à savoir, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène. Cette commune fusionnée verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cela n'aura pas d'impact sur le territoire du Parc pour la Charte en cours suite à l'application de l'article 8, alinéa 2 du contrat de Parc : « *En cas de fusion d'une commune signataire avec une commune non-signataire, les engagements pris restent limités au territoire de la commune signataire à l'entrée en vigueur du contrat. (...)* ».

A noter que Reconviiler, Loveresse et Saules – toutes trois communes membres du Parc dès 2025 - ont ouvert en 2022 des discussions pour une fusion. Celle-ci ne se finaliserait qu'après 2025.

## **Hôtel Chasseral**

En mars 2023, le propriétaire de l'hôtel Chasseral, site symbolique pour le Parc, a changé. A voir dans le futur si les collaborations concrètes pourront se développer, notamment au niveau de l'accès au sommet du Chasseral.

## **La nouvelle gouvernance du Parc**

Mise en place dans le cadre de la validation de la Charte 2022-2031, la nouvelle gouvernance du Parc (un comité exécutif réduit et un conseil consultatif) commence à déployer ses effets depuis 18 mois. Le conseil consultatif permet notamment un lien plus régulier avec toutes les communes et les associations de la région par des échanges sur des sujets opérationnels.

## **Modalités pour préparer les projets 2025-2028**

La préparation de la présente convention-programme se réalise peu de temps après les travaux de la Charte 2022-2031 pour laquelle de nombreuses consultations et discussions ont été mises en place. Ces éléments alimentent la planification des projets pour 2025-2028.

Le Parc a néanmoins entrepris une mobilisation du conseil consultatif à la fois pour améliorer les projets mais aussi pour permettre aux membres de cet organe d'être bien au fait des projets et questionnements du Parc. Les représentants des futures nouvelles communes membres ont également été invités à ce processus.

Déroulement de l'élaboration de la présente convention – programme :

- 23 mars 2023 : séance du Conseil consultatif avec pour contenu principal le rappel du cadre de la convention-programme
- avril-mai 2023 : consultation en ligne proposant d'apprécier et d'alimenter en suggestions de projets les thèmes stratégiques
- 25 mai 2023 : Conseil consultatif pour discuter des propositions de projets et des prestations à retenir sur la base du premier sondage
- juin-juillet-août 2023 : rédaction de la planification et des fiches de projet
- septembre-octobre 2023 : consultation en ligne auprès des membres du Conseil consultatif ainsi qu'auprès des cantons de Berne et de Neuchâtel
- 30 novembre 2023 : validation du rapport d'information par le Conseil consultatif ( voir annexe)
- décembre 2023 et janvier 2024 : ajustement du document selon les remarques validées
- 25 janvier 2024 : l'assemblée générale approuve le document à soumettre aux Cantons et à la Confédération

# 1. Avancement des travaux

## 1.1 Analyse globale des activités du Parc

L'analyse globale et qualitative du bilan – très provisoire puisqu'établi en juin 2023, c'est-à-dire à un peu plus de la moitié de l'actuelle convention-programme 2020-2024 – permet toutefois de faire ressortir quelques tendances :

- Le Parc est un acteur reconnu.
- L'outil « parc » est attractif pour les communes.
- L'économie industrielle commence à s'intéresser au fait d'être situé dans un parc naturel régional, mais cette prise de conscience est encore ponctuelle et fragile.
- Le Parc, créé à ses débuts pour traiter de l'environnement du massif du Chasseral, développe aujourd'hui des activités qui concernent directement les localités.

## 1.2 Prestations réalisées durant la période 2020-2024

La mise en œuvre des prestations prévues pour la convention-programme 2020-2024 se déroule telle que prévue.

### 1.2.1 Prestations réalisées

Le suivi formel des indicateurs de prestations est rempli annuellement. Il est à noter, toutefois, que l'ensemble des prestations est globalement rempli sans retard ou mesures de substitution – hormis la thématique du patrimoine culturel immatériel. Le détail de l'état d'avancement des projets se trouve dans les fiches de projet 2025-2028. Seuls quelques faits marquants sont notés ci-dessous :

#### Nature, Paysage et Patrimoine

##### Espèces et habitats

Le Parc est sollicité comme la structure spécialisée régionalement en matière de biodiversité. Certaines communes mandatent le Parc sur des thèmes précis (arbres remarquables, sources). L'association de communes Jura bernois.Bienne a par ailleurs sollicité le Parc pour ajuster ses fiches de recommandations en matière de biodiversité pour la Conception régionale Climat qu'il a réalisée.

Le Parc assure le relais régional de la Station ornithologique suisse pour ce qui a trait aux hirondelles. Des relevés de pipits des arbres et d'alouettes lulu ont complété les collaborations avec la Station de Sempach.

Le travail de relevés des arbres-habitats a servi de base au canton de Berne pour contractualiser le maintien de tels arbres.

Des mesures concrètes ont pu être réalisées avec des appuis de diverses fondations et de la Station ornithologique, notamment dans le cadre de renaturations de sources, de plantations ou d'entretien de haies, la création ou l'entretien de mares en zones forestière ou encore des arrachages de néophytes, pour ne citer que ces exemples.

##### Paysage

La période est marquée par l'attribution du Prix du Paysage de l'année 2022 au Parc, à la commune de Val de Ruz et à l'Ecoréseau pour l'entretien réalisé sur les allées d'arbres. Le Parc Chasseral est ainsi le premier parc de Suisse à être co-lauréat de ce prix décerné par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP).

Le développement de l'Observatoire photographique du paysage a bien avancé avec une équipe de bénévoles très motivés et la réalisation d'une exposition en 2022 sur l'évolution du paysage au Val-de-Ruz.

Le travail sur le traitement des franges urbaines a servi d'expérience pour le développement du projet « Traverses » à Tramelan.

Le Parc est de plus en plus fréquemment sollicité par les commissions d'urbanisme ou d'environnement des communes.

Le lien avec la recherche se renforce. Citons l'organisation du Congrès suisse pour le paysage prévu en 2024 à Tramelan et Bellelay, en partenariat avec la Berner Fachhochschule (BFH).

### Patrimoine

Les activités menées à Nods pour valoriser le cœur de village ont connu leur point d'orgue pendant l'été 2021 avec l'exposition photographique des habitants et de leur vie au village. L'expérience technique a permis de lancer en 2022 un projet de conseil auprès de toutes les communes inscrites à l'inventaire nationale de l'ISOS.

Les divers contacts et les premiers projets de restauration de 4 citernes ont permis de développer un projet de captation des eaux pluviales au Pâquier et de réaliser un état des lieux avec la bourgeoisie de Courtelary. Ces activités ayant une forte connotation d'adaptation au réchauffement climatique, elles sont classées pour 2025-2028 sous le projet « Climat ».

## **Economie, Mobilité et Energie**

### Tourisme

Les activités dans le domaine du tourisme se sont essentiellement concentrées autour des conseils pour les itinéraires de VTT, itinéraires équestres ainsi que sur les réflexions et premières pistes d'action pour le développement touristique de La Vue-des-Alpes.

Les offres touristiques de niche, telles que la mise en valeur de l'histoire industrielle à Courtelary avec la visite-spectacle « Où est Monsieur Langel ? » a bien été développée et vue par quelques centaines de personnes. L'effort développé semble toutefois démesuré par rapport à la fréquentation de ces offres.

Les relations avec les offices de tourisme sont cordiales mais restent peu dynamiques. Des pistes de renforcement des collaborations sont en questionnement.

Les travaux autour de la mobilité touristique ont concerné en grande partie Les Prés-d'Orvin, où le permis nécessaire à un stationnement payant a été obtenu provisoirement au printemps 2022. Le Parc a été sollicité en juillet 2023 par la commune d'Orvin pour participer au groupe de travail pour l'élaboration d'un plan touristique d'affectation spéciale aux Prés-d'Orvin.

Le Parc a poursuivi ses réflexions en vue d'un développement des lignes de transport public telle que le Snowbus, le NordicBus. L'accès à Chasseral reste toujours chaotique pour les transports publics. Le Parc anime tant bien que mal un groupe de travail pour améliorer la situation dans la durée.

### Mobilité quotidienne

La ligne de covoiturage EcoPouce, malgré son intérêt théorique, doit être considérée comme un échec : personne n'utilise l'outil qui sera malgré tout amélioré à l'automne 2023. Le développement de la mobilité scolaire a pris son envol avec un concours d'idées à Nods, des aménagements provisoires et une planification communale solide. A Sonceboz, le Parc a conseillé la commune dans la commande et l'exploitation d'une étude sur l'accès à l'école par un bureau professionnel. Ce thème touche fortement les questions d'urbanisme dans la commune.

### Energie

Les travaux ont essentiellement porté sur la mise en place d'une Région Energie sur tout le Jura bernois, en association étroite avec des structures locales. Le projet de reconnaissance a été déposé à l'OFEN en juillet 2023.

L'extinction de l'éclairage au cœur de la nuit fonctionne bien puisque 18 communes – auxquelles on peut rajouter une commune sans lampadaire public – sur 23 la pratique. Un premier point de mesures de la qualité du ciel étoilé est mis en place depuis juin 2023.

### Produits du terroir

Le thème est marqué par l'adaptation des producteurs aux propositions des nouvelles directives proposées par l'OFEV pour mieux garantir la promesse de durabilité de la marque pour tous les Parcs.

L'articulation avec la marque territoriale « Grand Chasseral » sollicite une attention continue et des réponses adaptées. Pour l'instant la cohabitation n'entraîne pas d'affaiblissement ou de recul du nombre de produits.

L'articulation avec les PDR (projets de développement de l'agriculture) aussi bien dans le Val-de-Ruz que dans le Jura bernois ouvre de nouvelles opportunités avec la plateforme logistique de distribution de produits D/CLIC Terroirs et le développement de magasins tels que celui de La Couronne, ou directement auprès des exploitants. On peut noter le complément intéressant développé avec Lignum sur un concours architectural consistant à proposer des cabanons en tant que marqueurs du territoire réalisés avec du bois et des artisans locaux.

L'implémentation depuis janvier 2023 du projet « Entreprises partenaire » est également porteuse de nouvelles perspectives.

## **Education, culture et patrimoine**

### Ecoles

Les activités d'éducation au développement durable se sont fortement développées avec une demande plus forte que l'offre pour les projets de longue durée. Un climat de confiance s'établit également entre les directions d'écoles, les enseignants et le Parc.

Des projets d'établissement ont été menés autour des aménagements de jardins d'écoles aux Geneveys-sur-Coffrane et à La Neuveville.

Les animations courtes ont été doublées, suite très certainement à un effet Covid-19.

### Culture et découverte

En 2021, s'est tenue la seconde édition d'Art-en-Vue, une proposition artistique et événementielle qui génère sur le terrain des pistes de développement de La Vue-des-Alpes tout en renforçant l'attractivité de ce lieu défini comme priorité touristique par le canton. La commune de Val-de-Ruz soutient cette démarche qui devrait se reproduire sous une forme nouvelle en 2025.

Les Bal(l)ades se sont poursuivies avec le même succès que depuis leur lancement en 2010, à l'exception de 2020 (édition annulée en raison du Covid-19).

Le développement lié au patrimoine culturel immatériel s'est focalisé autour de la culture agricole à proximité de La Vue-des-Alpes. Son implémentation systématique sans lien direct avec une autre intention du Parc ne semble pas appropriée par rapport au travail actuel du Parc.

En 2021, le Parc a marqué le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'association Parc régional Chasseral par une grande fête organisée à Nods avec l'aide des Jardins Musicaux. Plus de 700 personnes y ont participé.

### Communication

Le travail de fond orienté prioritairement à destination des habitants du Parc s'est poursuivi fortement, notamment dans le cadre de la validation de la nouvelle Charte en 2020 et de l'adhésion de nouvelles communes en juin 2023.

## **Développement, Partenariats et Gestion**

### Partenariats, études et conseils

#### *Associations régionales*

Les liens avec l'association de communes Jura bernois.Bienne, constituée en 2018, ont pu se renforcer depuis cette date : participation du Parc aux commissions de l'aménagement du

territoire et de l'économie publique, collaboration pour l'adhésion des nouvelles communes, appui à l'élaboration de la Conception régionale Climat, développement conjoint du projet « Région Energie ». Cette association s'est dotée en 2019 d'un conseiller à l'énergie et en 2023 d'un conseiller pour les questions d'urbanisme.

Des contacts plus ciblés se tiennent avec l'association seeland.biel/bienne depuis l'adhésion des communes du bord du lac. On notera en particulier les échanges avec sa commission « Rive gauche du lac de Biene ».

Les liens avec objectif:ne (anciennement RUN) se concentrent actuellement sur la vision touristique de La Vue-des-Alpes. Une collaboration était également établie dans le cadre du projet de covoiturage « EcoPouce ».

#### *Fondation Grand Chasseral*

Cette fondation active sur le Jura bernois a été créée le 5 décembre 2019. Elle réunit les principales associations régionales (Chambre d'économie publique, Jura bernois.Bienne. Chambre d'agriculture du Jura bernois, Jura bernois Tourisme et Parc Chasseral). Elle a été créée dans le cadre de la Stratégie économique du Jura bernois. Une de ses tâches est la restauration du bâtiment de La Couronne qui accueillera d'une part les bureaux de travail des trois de ces institutions et d'autre part un café avec un magasin-vitrine des produits régionaux. Ce bâtiment sera opérationnel dès juillet 2023 (septembre pour l'accueil du public). La seconde activité est la création de la marque territoriale Grand Chasseral. Les articulations avec la marque parc naturel régional et la marque pour les produits est en cours d'ajustement.

La collaboration avec le Parc du Doubs se poursuit mais de façon plus légère que dans la convention-programme précédente. Elle se focalise sur l'Observatoire photographique du paysage et sur les activités avec les écoles.

#### Gestion du Parc

Le Parc a élargi son équipe : planifiée à 10 équivalents plein temps pour début 2022, elle est constituée de 13 équivalents plein temps en juin 2023. Cette augmentation plus rapide que prévu est liée au développement important de projets – pour partie hors convention programme – notamment pour la restauration des murs en pierres sèches et le projet de gestion des visiteurs soutenu spécifiquement par la Wyss Academy et le canton de Berne. Le soutien financier régulier important de la Station ornithologique suisse a également permis de maintenir une ambition haute dans les projets de gestion de la nature. Enfin il est à noter que le projet « Entreprises partenaires » nécessite, pour être décliné sérieusement, beaucoup de temps de conseil, sous-estimé dans la planification initiale 2020-2024.

#### Evaluation

La nouvelle Charte a pu être élaborée en s'appuyant sur l'évaluation des années précédentes. Elle a été adoptée à de très larges majorités dans les communes. De nouvelles communes ont rejoint le Parc en 2022 et 8 autres suivront avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention programme.

## **1.3 Analyse financière**

### **1.3.1 Dépenses pour les prestations**

Le budget de dépenses de la demande 2020-2024 était de CHF 11'045'000.- pour les activités directement affectées à la convention-programme « Parc », pour une période de 5 ans.

Sur la base des comptes 2020, 2021, 2022 et es prévisions budgétaires pour 2023 et 2024 les dépenses devraient d'élever fin 2024 à CHF 11'448'500.-. Soit une augmentation de près de CHF 400'000.- sur 5 ans, somme supérieure de 3,6% aux prévisions.

Les dépenses annuelles moyennes pour cette convention programme étaient prévues à hauteur de CHF 2'209'000.-. Elles se sont élevées à près de CHF 2'290'000.- soit une augmentation de près de CHF 81'000.- par an qui a été rendue possible par des soutiens spécifiques de tiers tels que la Station ornithologiques suisse ou des sponsors privés pour des manifestations.

On notera que le poste 1.02 paysage a augmenté à lui seul de près de CHF 340'000.- sur les 5 années.

Dépenses pour la période 2020-2024 Crédit parc		Demande CP 20-24		Réalizations à dec 2022 et prévisions 23 et 24	
		demande du 04.01.2019			
		<b>11'045'000</b>	<b>100%</b>	<b>11'448'502</b>	<b>100%</b>
<b>A</b>	<b>Nature, Paysage &amp; Patrimoine</b>	<b>2'580'000</b>	<b>23%</b>	<b>2'862'264</b>	<b>25%</b>
1.01	Biodiversité	1'340'000	12%	1'360'548	12%
1.02	Paysage	660'000	6%	1'004'565	9%
1.03	Patrimoine	455'000	4%	469'290	4%
1.04	Agriculture, biodiversité et paysage	125'000	1%	27'860	0%
<b>B</b>	<b>Terroir, Développement &amp; Energie</b>	<b>2'415'000</b>	<b>22%</b>	<b>2'354'979</b>	<b>21%</b>
2.01	Tourisme durable et loisirs	960'000	9%	937'420	8%
2.02	Energie et mobilité	710'000	6%	612'415	5%
2.03	Produits régionaux et économie circulaire	745'000	7%	805'143	7%
<b>C</b>	<b>Education, Culture &amp; Communication</b>	<b>2'890'000</b>	<b>26%</b>	<b>2'988'578</b>	<b>26%</b>
3.01	Ecoles et éducation	1'150'000	10%	1'282'034	11%
3.02	Communication et sensibilisation	760'000	7%	574'005	5%
3.03	Culture et patrimoine	880'000	8%	928'061	8%
3.04	Recherche	100'000	1%	204'478	2%
<b>D</b>	<b>Partenariats, Gestion &amp; Evaluation</b>	<b>3'160'000</b>	<b>29%</b>	<b>3'242'681</b>	<b>28%</b>
4.01	Partenariat, études, conseils	575'000	5%	473'252	4%
4.02	Gestion du Parc	2'180'000	20%	2'224'950	19%
4.03	Evaluation et planification	405'000	4%	544'479	5%

Depenses pour la période 2020-2024 Crédit parc		Moyenne annuelle 2020-2024 (demande)		Moyenne annuelle (réalisations 20-21-22 et prévisions 23-24)	
		<b>2'209'000</b>	<b>100%</b>	<b>2'289'700</b>	<b>100%</b>
<b>A</b>	<b>Nature, Paysage &amp; Patrimoine</b>	<b>516'000</b>	<b>23%</b>	<b>572'453</b>	<b>25%</b>
1.01	Biodiversité	268'000	12%	272'110	12%
1.02	Paysage	132'000	6%	200'913	9%
1.03	Patrimoine	91'000	4%	93'858	4%
1.04	Agriculture, biodiversité et paysage	25'000	1%	5'572	0%
<b>B</b>	<b>Terroir, Développement &amp; Energie</b>	<b>483'000</b>	<b>22%</b>	<b>470'996</b>	<b>21%</b>
2.01	Tourisme durable et loisirs	192'000	9%	187'484	8%
2.02	Energie et mobilité	142'000	6%	122'483	5%
2.03	Produits régionaux et économie circulaire	149'000	7%	161'029	7%
<b>C</b>	<b>Education, Culture &amp; Communication</b>	<b>578'000</b>	<b>26%</b>	<b>597'716</b>	<b>26%</b>
3.01	Ecoles et éducation	230'000	10%	256'407	11%
3.02	Communication et sensibilisation	152'000	7%	114'801	5%
3.03	Culture et patrimoine	176'000	8%	185'612	8%
3.04	Recherche	20'000	1%	40'896	2%
<b>D</b>	<b>Partenariats, Gestion &amp; Evaluation</b>	<b>632'000</b>	<b>29%</b>	<b>648'536</b>	<b>28%</b>
4.01	Partenariat, études, conseils	115'000	5%	94'650	4%
4.02	Gestion du Parc	436'000	20%	444'990	19%
4.03	Evaluation et planification	81'000	4%	108'896	5%

### 1.3.2 Ressources mobilisées

Le budget de la demande 2020-2024 cumulait à CHF 11'055'000.-.

Sur la base des comptes 2020, 2021, 2022 et les prévisions budgétaires pour 2023 et 2024 les ressources devraient d'élever à près de CHF 11'496'000.- soit une augmentation de CHF 440'000.- sur 5 ans. (+4%)

L'augmentation des ressources de près de CHF 88'000.- par an provient de fonds mobilisés par le Parc – hors cantons et Confédération – pour la mise en œuvre de projet comme par exemple l'exposition au Val-de-Ruz « Le paysage dans tous ses états » ou pour des projets dans le domaine de la biodiversité avec un soutien notable de CHF 50'000.- par an de la Station ornithologique suisse de Sempach.

Répartition globales des ressources annuelles Crédit parc	Demande CP 20-24		Réalizations à dec 2022 et prévisions 23-24	
	<b>11'055'000</b>	<b>100%</b>	<b>11'495'887</b>	<b>100%</b>
Confédération "Parcs "	5'452'000	49%	5'452'000	47%
Confédération "Autres "	0	0%	0	0%
Confédération "fonds supplémentaires parcs"	0	0%	0	0%
Canton BE "Parcs "	2'156'000	20%	2'156'000	19%
Canton BE "Autres"	0	0%	0	0%
Canton NE "Parcs"	891'000	8%	891'000	8%
Canton NE "Autres "	0	0%	25'000	0%
Parc "financier"	2'443'000	22%	2'920'908	25%
Parc "contribution matérielle"	113'000	1%	50'979	0%
<b>Total Parc "financier"</b>	<b>2'443'000</b>	<b>22%</b>	<b>2'920'908</b>	<b>25%</b>
<b>Parc "contributions financières" sûres</b>	<b>1'188'000</b>	<b>11%</b>	<b>2'135'430</b>	<b>19%</b>
Communes et membres	1'118'000	10%	1'037'810	9%
Soutiens affectés sur projet	70'000	1%	1'047'315	9%
Financement par les bénéficiaires sûrs	0	0%	13'253	0%
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	0	0%	37'052	0%
<b>Parc "contributions financières" à trouver</b>	<b>1'255'000</b>	<b>11%</b>	<b>785'477</b>	<b>7%</b>
Soutiens affectés sur projet à trouver	971'000	9%	605'664	5%
Financement par les bénéficiaires à trouver	183'500	2%	78'536	1%
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	100'000	1%	101'277	1%

Répartition globales des ressources annuelles Crédit parc	Moyenne annuelle 2020- 2024 (demande)		Moyenne annuelle (réalisations 20-21- 22 et prévisions 23- 24)	
	<b>2'211'000</b>	<b>100%</b>	<b>2'299'177</b>	<b>100%</b>
Confédération "Parcs "	1'090'400	49%	1'090'400	47%
Confédération "Autres "			0	0%
Confédération "fonds supplémentaires parcs"			0	0%
Canton BE "Parcs "	431'200	20%	431'200	19%
Canton BE "Autres"			0	0%
Canton NE "Parcs"	178'200	8%	178'200	8%
Canton NE "Autres "			5'000	0%
Parc "financier"	488'600	22%	584'182	25%
Parc "contribution matérielle"	22'600	1%	10'196	0%
<b>Total Parc "financier"</b>	<b>488'500</b>	<b>22%</b>	<b>584'182</b>	<b>25%</b>
<b>Parc "contributions financières" sûres</b>	<b>237'600</b>	<b>11%</b>	<b>427'086</b>	<b>19%</b>
Communes et membres	223'600	10%	207'562	9%
Soutiens affectés sur projet	14'000	1%	209'463	9%
Financement par les bénéficiaires sûrs	-		2'651	0%
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	-		7'410	0%
<b>Parc "contributions financières" à trouver</b>	<b>250'900</b>	<b>11%</b>	<b>157'095</b>	<b>7%</b>
Soutiens affectés sur projet à trouver	194'200	9%	121'133	5%
Financement par les bénéficiaires à trouver	36'700	2%	15'707	1%
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	20'000	1%	20'255	1%

La capacité de mobilisation financière du Parc, hors contribution communale, est de CHF 376'000.- par an. Ce montant est déterminant pour la construction budgétaire 2025-2028.

On peut noter que les règles de répartition financière sont respectées avec :

- Confédération Crédits Parc : 47% (maximum possible 50%)
- Ressources financières mobilisées par le Parc hors cantons et Confédération : 25% (minimum demandé 20%)
- Ressources « contributions matérielles » : 0% (maximum 15%)

Le canton de Berne a également établi des règles, à savoir que la contribution maximale cantonale ne doit pas dépasser les 33%. Cette règle est respectée avec :

- Canton de Berne: 19%
- Canton de Neuchâtel: 8%

Soit un total cumulé des cantons de Berne et de Neuchâtel de 27%.

### **2.2.3 Résultats financiers**

En janvier 2023, le total des dépenses de CHF 11'448'000.-, moins les ressources de CHF 11'495'000.-, laisse entrevoir un résultat prévisionnel de CHF 47'000.- d'excédents de ressources sur 5 ans. Ce résultat positif est à imputer à la capacité du Parc d'avoir pu mobiliser CHF 440'000.- supplémentaires pour des dépenses supplémentaires de CHF 400'000.-.

Pour élaborer le budget de la convention-programme 2025-2028, le Parc peut s'appuyer sur sa capacité actuelle à mobiliser des ressources auprès de sponsors et de fondations. On peut ainsi tabler sur la capacité du Parc à mobiliser financièrement CHF 580'000.-.

## 1.4 Activités 2020-2024 menées hors convention-programme

A titre informatif sont évoquées ici les activités menées par le Parc avec d'autres soutiens financiers que ceux de la présente convention-programme. Ces projets sont désignés par la dénomination « hors convention-programme » ou HCP.

Hormis d'autres moyens financiers, ils possèdent leurs propres indicateurs de prestations.

Leur mention est intéressante à plusieurs niveaux :

- Pour les partenaires régionaux du Parc, ces activités forment un tout cohérent, peu importe l'origine des ressources.
- Les actions menées hors de cette convention-programme s'intègrent dans la Charte du Parc.
- Ces activités sont très souvent le fruit de travaux préparatoires financés par la convention-programme pour les parcs.
- Le montant de ces activités – souvent de terrain – ont pris de l'ampleur pendant la période 2020-2024.

### 1.4.1 Centres pour la sensibilisation à la durabilité dans le Parc naturel régional

Ce projet a pour but de sensibiliser habitants et visiteurs au développement durable. Les prestations proposées sont des formations d'animateurs, de l'équipement pour l'accueil et l'information du public et des recherches sur l'impact des activités.

Ce projet est développé avec les parcs bernois du Diemtigtal et du Gantersch. Un des résultats du projet est d'avoir pu financer la gestion des visiteurs en très grand nombre pendant la pandémie. Le Parc Chasseral a pu mettre en place une ranger aux Prés-d'Orvin. La collaboration entre les trois parcs et le canton de Berne permet de jeter des bases solides pour coordonner au mieux la gestion des visiteurs à l'avenir.

Le financement provient de la Wyss Academy, hub Bern, et de la politique régionale du canton de Berne. Le montant est de CHF 400'000.- pour la période 2020-2024. Il mobilise et assure le financement de 0,4% d'un équivalent plein-temps. Une suite à ce projet est en cours de construction.

### 1.4.2 Réfection de murs de soutènements en pierre sèches sur la rive gauche du lac de Biene

Les trois communes de la rive gauche du lac de Biene auront toutes rejoint le Parc en 2025 (La Neuveville depuis 2001, Twann-Tüscherz depuis 2022, Ligerz en 2025).

L'entreprise sociale Action Paysage Biene-Seeland SA s'occupait entre autres de l'entretien des murs de soutènements sur la rive gauche du Lac. Sa faillite en décembre 2022 a redirigé la demande des communes auprès du Parc pour un appui à l'entretien de leurs murs.

Le Parc a ainsi pu reprendre les engagements financiers de divers bailleurs déjà engagés et surtout a pu mobiliser des fonds « paysages » destinés à l'entretien des inventaires fédéraux du paysage (IFP).

Le Parc pilote ainsi depuis 2023 des travaux de restauration de murs pour un montant annuel de l'ordre de CHF 200'000.-. Ce projet mobilise et assure le financement de 0,3% d'un équivalent plein-temps.

### **1.4.3 Activités « hors convention-programme « Parc » » signalées lors du dépôt de la CP 2020-2024**

#### **Soutien à l'exploitation des lignes de bus touristiques**

Le Parc a assuré dès 2004 la mise en place et le développement de la ligne de bus touristique menant de Nods à Chasseral. Depuis les années 2021, les coûts d'exploitation sont assurés par les ventes de billets et une contribution de CHF 1.- par an et par habitant des communes de Nods, La Neuveville et Enges.

Le Parc a repris depuis 2021 l'exploitation de la desserte Saint-Imier-Chasseral. En 2021 et 2022, le financement était assuré par les billets et le soutien de la commune de Saint-Imier. A partir de 2023, celle-ci s'est retirée et d'autres modes de financement sont en cours de recherche. En 2023, les charges d'exploitation cumulées des deux lignes représentent CHF 50'000.-.

A noter que la recherche de solution pour améliorer la desserte du Chasseral en transports publics est intégré dans la convention-programme 2025-2028.

#### **Gestion des réserves forestières partielles Chasseral Nord, Chasseral Sud**

Le Parc assure depuis 2008 la coordination et le suivi de réalisation des travaux forestiers menés en faveur des oiseaux de forêts d'altitude sur les 1'500 hectares concernés. Les travaux sont soutenus par le service cantonal bernois des forêts. Le montant moyen de cette activité est de l'ordre de CHF 50'000.- par an. Ce projet mobilise et assure le financement de 0,07% d'un équivalent plein-temps.

#### **Gestion administrative de réseaux écologiques et de qualité du paysage**

Hormis l'écoréseau du Val-de Ruz, le Parc gère les trois réseaux écologiques pour l'agriculture présents sur le territoire ainsi que le projet de qualité du paysage pour les parties neuchâteloises (encore séparé des réseaux écologiques). Cette activité est financée par les agriculteurs concernés. Le montant annuel est de l'ordre de CHF 35'000.-. Il finance et mobilise 5% d'un équivalent plein-temps.

#### **Autres activités hors convention-programme**

D'autres activités plus irrégulières peuvent être mentionnées, comme des projets de restauration de chemins inscrits à l'inventaire des voies historiques (IVS) ou la restauration soutenue par les améliorations structurelles pour l'agriculture.

### **1.5 Récapitulatif financier hors convention-programme**

Les dépenses « hors convention-programme » s'élèvent à CHF 1'712'711.- soit une moyenne annuelle de CHF 342'000.-. Cela correspond à 13% des dépenses globales du Parc.

On peut constater que ces activités concernent la nature, le paysage, le tourisme et la mobilité-énergie. Les autres axes stratégiques comme la sensibilisation et la gestion ne sont pas concernés parce qu'il est très difficile de trouver des ressources autres.

Depenses pour la période 2020-2024 Hors Convention-programme "Parc"		Réalizations à dec 2022 et prévisions 23-24		Moyenne annuelle (réalisations 20- 21-22 et prévisions 23-24)	
		<b>1'712'711</b>	<b>100%</b>	<b>342'542</b>	<b>100%</b>
<b>A Nature, Paysage &amp; Patrimoine</b>		<b>1'013'465</b>	<b>59%</b>	<b>202'693</b>	<b>59%</b>
1.01	Biodiversité	361'491	21%	72'298	21%
1.02	Paysage	430'502	25%	86'100	25%
1.03	Patrimoine	59'357	3%	11'871	3%
1.04	Agriculture, biodiversité et paysage	162'115	9%	32'423	9%
<b>B Terroir, Développement &amp; Energie</b>		<b>699'246</b>	<b>41%</b>	<b>139'849</b>	<b>41%</b>
2.01	Tourisme durable et loisirs	471'189	28%	94'238	28%
2.02	Energie et mobilité	228'057	13%	45'611	13%
2.03	Produits régionaux et économie circulaire	0	0%	0	0%
<b>C Education, Culture &amp; Communication</b>		<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
3.01	Ecoles et éducation		0%		0%
3.02	Communication et sensibilisation		0%		0%
3.03	Culture et patrimoine		0%		0%
3.04	Recherche		0%		0%
<b>D Partenariats, Gestion &amp; Evaluation</b>		<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
4.01	Partenariat, études, conseils		0%		0%
4.02	Gestion du Parc		0%		0%
4.03	Evaluation et planification		0%		0%

Les ressources « hors convention programme » s'élèvent à CHF 1'725'744.- soit une moyenne annuelle de CHF 345'149.-. Cela correspond à 13% des ressources globales du Parc.

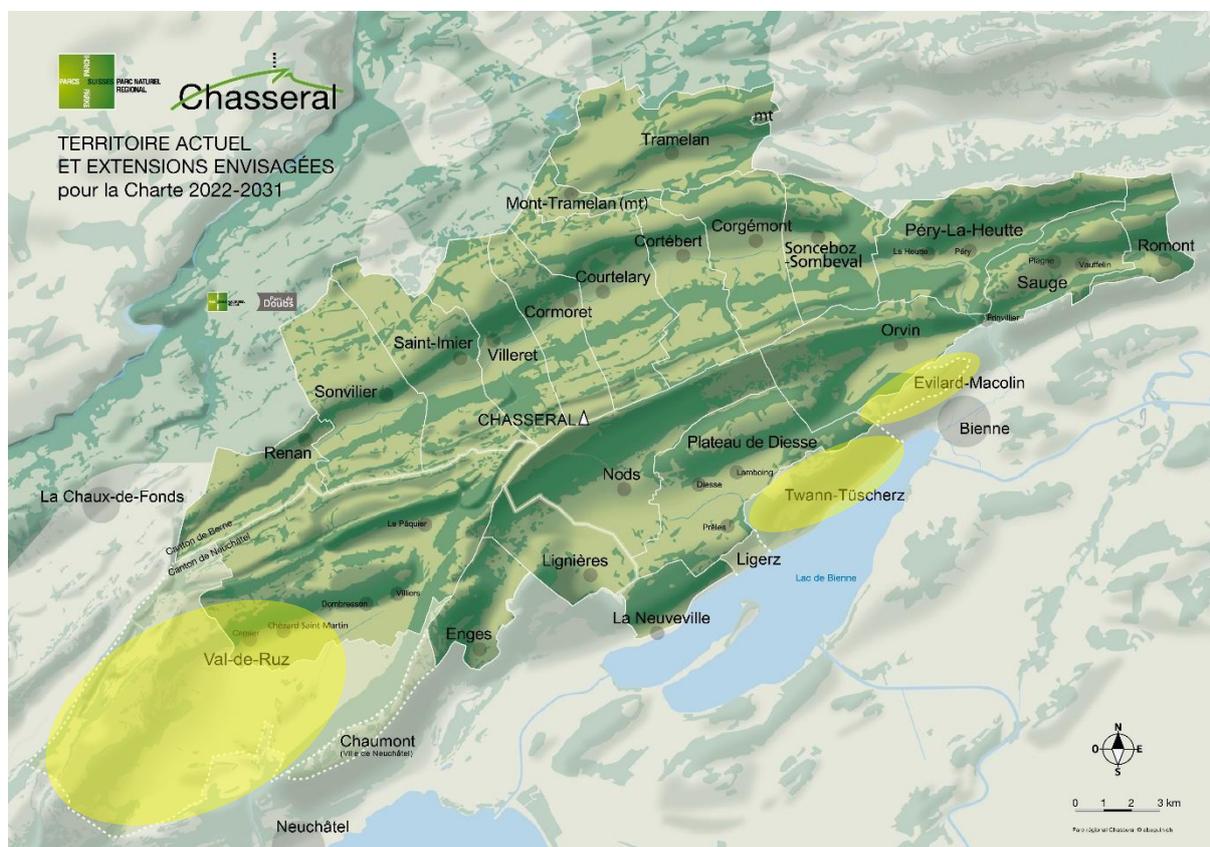
Les activités hors convention-programme sont équilibrées avec un excédent de ressources de CHF 13'033.- sur la période de 5 ans (CHF 2'606.- / an).

Répartition globales des ressources annuelles Hors convention-programme "parc"	Réalizations à dec 2022 et prévisions 23-24		Moyenne annuelle (réalisations 20- 21-22 et prévisions 23- 24)	
	<b>1'725'744</b>	<b>100%</b>	<b>345'149</b>	<b>100%</b>
Confédération " Parcs "	0	0%	0	0%
Confédération " Autres "	238'577	14%	47'715	14%
Confédération "fonds supplémentaires parcs"	89'166	5%	17'833	5%
Canton BE " Parcs "	0	0%	0	0%
Canton BE "Autres"	735'853	43%	147'171	43%
Canton NE "Parcs"	0	0%	0	0%
Canton NE " Autres "	0	0%	0	0%
Parc "financier"	660'093	38%	132'019	38%
Parc "contribution matérielle"	2'055	0%	411	0%
<b>Total Parc "financier"</b>	<b>660'095</b>	<b>38%</b>	<b>132'019</b>	<b>38%</b>
<b>Parc "contributions financières" sûres</b>	<b>499'595</b>	<b>29%</b>	<b>99'919</b>	<b>29%</b>
Communes et membres	27'833	2%	5'567	2%
Soutiens affectés sur projet	344'625	20%	68'925	20%
Financements par les bénéficiaires sûrs	71'189	4%	14'238	4%
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	55'948	3%	11'190	3%
<b>Parc "contributions financières" à trouver</b>	<b>160'500</b>	<b>9%</b>	<b>32'100</b>	<b>9%</b>
Soutiens affectés sur projet à trouver	80'000	5%	16'000	5%
Financement par les bénéficiaires à trouver	65'500	4%	13'100	4%
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	15'000	1%	3'000	1%

## 1.6 Adhésion des nouvelles communes et conséquences

### 1.6.1 Adhésion des communes en 2022

Dans le cadre de la nouvelle Charte, il a été proposé à des communes qui ont un jour marqué leur intérêt de rejoindre le Parc:



Les communes concernées sont la commune d'Evillard-Macolin, de Twann-Tüscherz. Ces deux communes ont largement validé leur adhésion en décembre 2020. La commune de Ligerz n'a pas souhaité soumettre en 2020 son adhésion à ses ayants-droits. Elle l'a toutefois fait à fin 2022, avec là aussi une large adhésion en assemblée communale (adhésion effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025). La ville de Neuchâtel, qui avait marqué un intérêt pour intégrer ses parties forestières et la crête de Chaumont, a finalement renoncé à la démarche.

Enfin notons un agrandissement notable avec la commune de Val-de-Ruz qui a intégré l'ensemble de son territoire au Parc.

On peut résumer en chiffres l'évolution de la situation entre le début de la convention programme en 2020 et l'entrée en vigueur de la nouvelle Charte :

Etat décembre 2021 : 21 communes dont 3 sur Neuchâtel, 18 sur Berne	Nombre Habitants		Surface (km2)		ressources financières par la contribution des communes
	% au total		% au total		4 CHF / habitant/an
<b>Parc 2021</b>	<b>37'596</b>		<b>388.00</b>		<b>150'384</b>
Sur le canton de Berne	29'522	79%	311.00	80.2%	118'088
Sur le canton de Neuchâtel	8'074	21%	77.00	19.8%	32'296
Etat janvier 2022 : 23 communes dont 3 sur Neuchâtel, 20 sur Berne	Nombre Habitants		Surface (km2)		
	% au total		% au total		
<b>Parc 2022</b>	<b>52'647</b>		<b>473.68</b>		<b>210'588</b>
Sur le canton de Berne	34'046	65%	327.27	69%	136'184
Sur le canton de Neuchâtel	18'601	35%	146.41	31%	74'404

Cette modification du territoire a été intégrée par un ajustement des contributions cantonales annuelles comme suit :

<b>Contributions cantonales pour 2020 et 2021</b>	<b>583'500</b>	
Berne	443'000	76%
Neuchâtel	140'500	24%
<b>Contributions cantonales pour 2022, 2023 et 2024</b>	<b>626'000</b>	
Berne	423'000	68%
Neuchâtel	203'000	32%

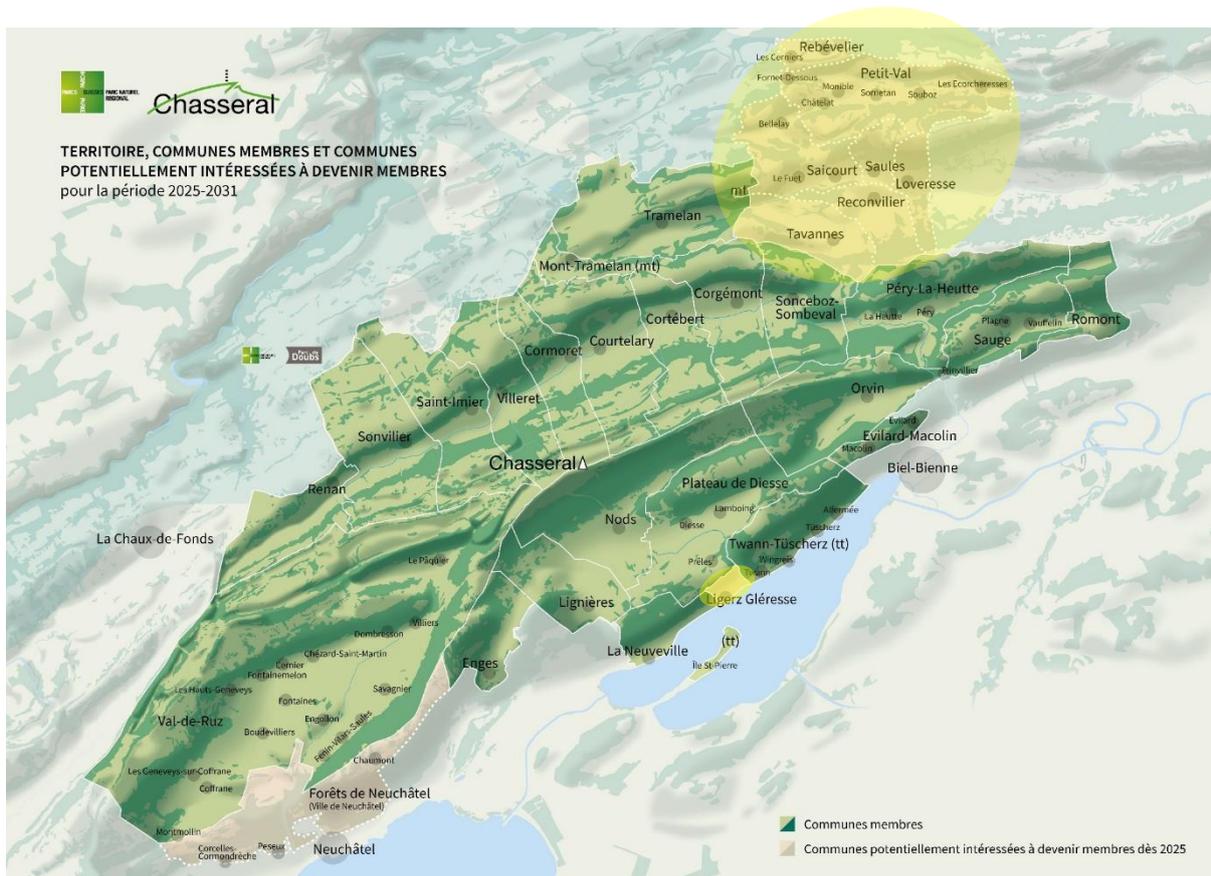
(Ce sont des montants par année qui sont mentionnés)

L'équilibre entre le canton de Berne et de Neuchâtel est donc passé grosso modo d'un rapport 75/25 à un rapport 68/32.

### 1.6.2 Adhésion des communes pour 2025

Suite à une stratégie régionale, la nouvelle Charte prévoyait l'intégration de 7 nouvelles communes et laissait la porte ouverte à Ligerz.

Le processus d'adhésion était planifié de telle sorte que le territoire agrandi pouvait être intégré dans l'élaboration de la présente convention-programme 2025-2028.



Cette carte fait apparaître en jaune les communes pour lesquelles l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2025 était possible grâce aux études préparatoires nécessaires réalisées.

En juin 2023, date butoir pour une intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les 8 communes suivantes ont décidé au niveau de leur législatif de rejoindre le Parc : Ligerz, Loveresse, Petit-Val, Rebévelier, Reconvilier, Saicourt, Saules et Tavannes.

**Ces adhésions amèneront à la situation suivante en 2025 :**  
(avec le nombre d'habitants de janvier 2022)

État janvier 2022 : 23 communes dont 3 sur Neuchâtel, 20 sur Berne	<b>Nombre Habitants</b>	<b>% au total</b>	<b>Surface (km2)</b>	<b>% au total</b>
<b>Parc 2022</b>	<b>52'647</b>		<b>473.68</b>	
Sur le canton de Berne	34'046	65%	327.27	69%
Sur le canton de Neuchâtel	18'601	35%	146.41	31%
État janvier 2025 : 31 communes dont 3 sur Neuchâtel, 28 sur Berne	<b>Nombre Habitants</b>	<b>% au total</b>	<b>Surface (km2)</b>	<b>% au total</b>
<b>Parc 2025</b>	<b>60'585</b>		<b>548.73</b>	
Sur le canton de Berne	41'984	69%	402.32	73%
Sur le canton de Neuchâtel	18'601	31%	146.41	27%
<b>Changement des situations 2022 / 2025</b>	<b>Nombre Habitants</b>		<b>Surface (km2)</b>	
augmentation absolue et en %	7'938	15%	75.05	16%



montant de la période 2022-2024 qui tient compte de l'intégration de toute la commune de Val-de-Ruz. Cette nouvelle contribution va permettre de maintenir le même taux d'engagement pour les trois communes neuchâteloises.

	Total CHF	
<i>(montant par année)</i>		
<b>Soutien financier cantonal 2022-2024</b>	<b>626'000</b>	
BE prévu	423'000	68%
NE prévu	203'000	32%
<b>Soutien financier cantonal 2025-2028</b>	<b>760'000</b>	
BE	550'000	72%
NE	210'000	28%

La contribution du canton de Berne augmente puisque le territoire, le nombre d'habitants et le nombre de communes s'est élargi, mais uniquement sur sol bernois. Ce montant est déterminé sur la base du tableau ci-dessous. On arrive ainsi à une répartition de 72 % pour le canton de Berne et de 28 % pour le canton de Neuchâtel.

Pour les contributions communales :

L'adhésion des 8 nouvelles communes entraîne une augmentation de 7'938 habitants pour un total de 60'585 (données 2022). Le montant reste déterminé sur la base de CHF 4.- par an et par habitant. Les contributions communales passeront de CHF 210'588.- à CHF 242'340.- par an.

Pour les projets :

Les 8 communes ont toutes exprimé leur intérêt à développer des projets dans le domaine de la nature et du paysage, de l'éducation à l'environnement, du développement des produits du terroir. Ce sont tous des projets pour lesquels elles n'ont ni le temps ni le relationnel pour leur mise en œuvre. Le Parc leur semble un outil adéquat pour les appuyer dans ce sens.

Il est à noter que :

- La commune de Ligerz participe déjà, via une contribution spécifique, au projet de restauration des murs de soutènements en pierres sèches le long de la rive gauche du lac de Bienne.
- Les communes de Petit-Val et Tavannes participent déjà aux séances de préparation au projet d'intégration des données de l'inventaire ISOS pour le développement de leur zone bâtie (voir fiche de projet B1 « Paysage et patrimoine au village »).
- Les communes de Saicourt et Petit-Val ont déjà identifié deux importants projets en matière de paysage et de gestion de sites marécageux . Néanmoins elles attendent du Parc un appui pour le montage des dossiers et les demandes financières.
- Les autorités de ces communes ont été intégrées au processus d'élaboration de cette demande au même titre que les communes déjà membres du Parc.

Le Parc a ainsi facilement pu intégrer dans les projets décrits les prestations à développer sur ces huit communes.

Il est aussi clair que cet agrandissement du territoire de près de 15% entraîne une hausse du volume des prestations du Parc de l'ordre de 14 % (voir chapitre 3) .

## 2. Vue d'ensemble des prestations du Parc pour 2025-2028

### 2.1 Les faits marquants pour la prochaine convention-programme

Les prestations 2025-2028 seront marquées par :

- Un territoire nettement agrandi par rapport à 2020.
- Un nombre de communes qui va passer de 23 à 31.
- Le renforcement du bilinguisme.

Au niveau institutionnel, on peut également noter les collaborations régionales qui se renforcent, notamment avec l'association de communes Jura bernois.Bienne (Jb.B). L'articulation avec la marque territoriale « Grand Chasseral » est également une opportunité pour renforcer les collaborations mais aussi la notoriété du Parc. On notera en particulier de premiers contacts avec des entreprises industrielles qui souhaitent profiter de l'expérience du Parc pour traiter des questions de mobilité ou d'impact environnemental les concernant.

Dans le contenu des projets, la période qui va s'ouvrir devra également apporter des éléments de réponse aux attentes grandissantes des habitants du Parc au niveau du climat et de la biodiversité. Un effort important sera porté sur des activités aux cœurs des villages qui concernent le cadre de vie des habitants.

### 2.2 Les projets prévus pour 2025-2028

Les projets ont été développés selon les six thèmes stratégiques de la Charte 2022-2031. Ces projets contribueront aux enjeux de la perte de la biodiversité, des limitations et adaptations aux changements climatiques.

Les projets en lien direct avec le paysage ou la recherche sont mieux mis en évidence avec un net élargissement des prestations proposées. Cela se traduira par 21 projets pour 2025-2028 alors que l'ensemble des prestations étaient décrites en 14 projets pour 2020-2024. Cette augmentation du nombre de projets a l'avantage de mieux décrire les prestations qui seront déployées, notamment liées aux thèmes suivants :

#### **Paysage et patrimoine**

Cette thématique a pris de l'ampleur par la prise en compte des aspects urbains et d'agglomération du territoire, avec toutes ses spécificités. Les projets liés au paysage et au patrimoine permettent également de lancer les réflexions très à l'amont sur l'évolution de l'aménagement du territoire des villages. Ils apportent des pistes de réponses à ce que faire partie d'un Parc veut dire pour une commune tout en ouvrant des perspectives de développement.

#### **Recherche**

Les activités que l'on peut regrouper sous ce qualificatif ont pris de l'ampleur les années écoulées. Un accent fort se trouve dans la recherche-action avec la préoccupation constante d'améliorer les prestations du Parc.

Les échanges très nombreux avec la Station ornithologique suisse apparaissent ici de manière structurée, en particulier pour tout ce qui touche aux relevés de terrain et au monitoring des espèces structurantes pour les activités du Parc (projet E1).

## Liste des projets 2025-2028

Projets 2020-2024		PROJET 2025-2028	
<b>A Nature, Paysage &amp; Patrimoine</b>		<b>A ESPECES &amp; HABITATS</b>	
1.01	<i>Biodiversité</i>	A1	Forêts riches en espèces
1.02	<i>Paysage</i>	A2	Biodiversité des pâturages et champs
1.03	<i>Patrimoine</i>	A3	Nature au village
1.04	<i>Agriculture, biodiversité et paysage</i>	A4	Néophytes envahissantes
		<b>B PATRIMOINE &amp; PAYSAGES</b>	
		B1	Paysage et patrimoine au village
		B2	Culture du bâti et du paysage
		B3	Paysage et patrimoine rural
		B4	Rive gauche du lac de Biene
<b>B Terroir, Développement &amp; Energie</b>		<b>C TERRITOIRE &amp; TRANSITION</b>	
2.01	<i>Tourisme durable et loisirs</i>	C1	Climat
2.02	<i>Energie et mobilité</i>	C2	Transition
2.03	<i>Produits régionaux et économie circulaire</i>	C3	Tourisme durable
		C4	Economie de proximité
<b>C Education, Culture &amp; Communication</b>		<b>D SENSIBILISATION &amp; PARTICIPATION</b>	
3.01	<i>Ecoles et éducation</i>	D1	Ecoles du Parc
3.02	<i>Communication et sensibilisation</i>	D2	Animations pour enfants
3.03	<i>Culture et patrimoine</i>	D3	Médiation territoriale
3.04	<i>Recherche</i>	D4	Communication
		<b>E RECHERCHE &amp; INNOVATION</b>	
		E1	Monitoring et suivi d'espèces
		E2	Universités et Hautes écoles
<b>D Partenariats, Gestion &amp; Evaluation</b>		<b>F PARTENARIAT &amp; GESTION</b>	
4.01	<i>Partenariat, études, conseils</i>	F1	Partenariats
4.02	<i>Gestion du Parc</i>	F2	Gestion
4.03	<i>Evaluation et planification</i>	F3	Evaluation et planification

## 2.3 Modalités générales de travail du Parc

Le Parc applique à son propre niveau les valeurs « Parcs » définis conjointement par tous les Parcs suisses.

Ainsi il porte une attention particulière aux aspects éthiques, sociaux et d'insertion. Le site internet est déployé pour être facilement accessible aux mal-voyants. Pour des actions concrètes, le Parc fait appel de longue date à des entreprises sociales ou d'insertion (Hospices Prés aux bœufs, Volo, Prélude, service AI d'Evologia, etc.) Des collaborations mises en place pour l'intégrer sur certains projets des requérants d'asile, des chômeurs et bien sûr des civilistes.

## 2.4 Indicateurs de prestations

OP 1: Préservation et mise en valeur de la nature et du paysage (art. 20 OPArCs)	
<b>A1</b>	<b>Forêts riches en espèces</b>
	A1 annuel : Le conseil aux propriétaires forestiers en faveur de la biodiversité concerne annuellement une surface totale de 1500 ha : réserves forestières avec programme et réalisation de mesures, surfaces avec relevés d'arbres-habitats, etc.
<b>A2</b>	<b>Biodiversité des pâturages et champs</b>
	A2 annuel : Les conseils auprès de propriétaires ou d'exploitants réalisés par le Parc ou des mandataires débouchent sur des mesures sur au moins 3 sites : plantations de haie, mise en place de murgiers, tas de bois, coupes sur pâturage, entretiens de haies, renaturation de sources.
<b>A3</b>	<b>Nature au village</b>
	A3 2028 : Au moins quatre communes mettent en place des actions en faveur de la biodiversité au village telles que la pratique d'une gestion différenciée des espaces verts, la prise en compte de la biodiversité dans les outils de planification locale, des mesures en faveur de la biodiversité en zone bâtie.
<b>A4</b>	<b>Néophytes envahissantes</b>
	A4 2028 : 4 communes traitent de la lutte contre les néophytes avec une stratégie locale structurée et déclinée en mesures telles qu'informations aux habitants, actions d'éradication, inscription d'articles dans le Règlement communal de construction, etc.
<b>B1</b>	<b>Paysage et bâti au village</b>
	B1 2028 : 4 communes mettent en place une stratégie d'intégration paysagère dans le milieu bâti ou de revitalisation de leur cœur de village (urbanisme et patrimoine bâti) décliné sous forme de planification stratégique communale.
<b>B2</b>	<b>Culture du bâti et du paysage</b>
	B2 annuel : L'Observatoire photographique du paysage fait l'objet d'une actualisation pour 50 des 246 sites documentés (état juin 2023). Cinq nouveaux sites sont rajoutés chaque année.
<b>B3</b>	<b>Paysage et patrimoine rural</b>
	B3.a 2028 : Les conseils aux communes ou propriétaires aboutissent à la réalisation de mesures d'entretien du patrimoine arboré et/ou du petit patrimoine rural sur au moins 4 sites d'importance (comportant un programme de mesures, l'aide à la recherche de fonds et le suivi de la mise en œuvre).
	B3.b 2028 : 2 dossiers concernant la restauration du patrimoine lié au stockage des eaux de pluie portant sur 2000 m3 sont élaborés.
<b>B4</b>	<b>Rive gauche du Lac de Biènn</b>
	B.4 annuel : La coordination par le Parc contribue à la mise en œuvre des objectifs de gestion de l'IFP « 1001 rive gauche du lac de Biènn » sur trois lieux-dits de l'inventaire.
<b>Pour mémoire : prestation d'autres projets qui contribuent directement à cet objectif OP1</b>	
<b>C3</b>	<b>Tourisme durable</b>
	C3.b annuel : Les mesures de gestion des visiteurs sont mises en place sur au moins deux sites touristiques.
<b>E1</b>	<b>Monitoring et suivi d'espèces</b>
	E1 2027 : 4 espèces indicatrices de la qualité des milieux (alouette lulu, alouette des champs, pipit des arbres et hirondelle de fenêtre) font l'objet d'un monitoring ou d'un suivi afin d'orienter au mieux les actions du Parc et d'autres acteurs en faveur de la qualité des milieux et de l'infrastructure écologique.

**OP2 : Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable (art. 21 OParcs)**

<b>C1</b>	<b>Climat</b>			
		C1 2025 et 2027 : Un bilan d'émission des gaz à effet de serre sur le Parc est réalisé tous les deux ans . L'évolution suit une trajectoire compatible avec l'objectif de neutralité en 2050.		
<b>C2</b>	<b>Transition</b>			
		C2.a. 2028 : 15 entreprises/structures supplémentaires par rapport à 2024 sont distinguées comme entreprises partenaires du Parc selon le standard national des parcs suisses.		
		C2.b. 2028 : Toutes les entreprises disposant de produits labélisés « Produit des parcs suisses » sont sollicitées comme entreprises partenaires.		
<b>C3</b>	<b>Tourisme durable</b>			
		C3.a 2028 : Des propositions concrètes pour améliorer la durabilité d'au moins deux sites touristiques d'importance sont soumises aux organes de décision compétents.		
		C3.b annuel : Les mesures de gestion des visiteurs sont mises en place sur au moins deux sites touristiques		
<b>C4</b>	<b>Economie de proximité</b>			
		C4 2028 : Doublement du chiffre d'affaires des produits labélisés « Parc » vendus via D/CLIC Terroirs (par rapport à l'état au 31 décembre 2023)		
<b>Pour mémoire : prestation d'autres projets qui contribuent directement à cet objectif OP2</b>				
<b>B3</b>	<b>Paysage et patrimoine rural</b>			
		B3.b 2028 : 2 dossiers concernant la restauration du patrimoine lié au stockage des eaux de pluie portant sur 2000 m3 sont élaborés.		

### OP3 : Sensibilisation et éducation au développement durable

<b>D1</b>	<b>Ecoles du Parc</b>			
		D1.a annuel : Au moins « 2'800 élèv es-jours » sont concernés par une prestation pédagogique de longue durée.		
		D1.b annuel : Les activités menées font l'objet d'une évaluation selon les principes proposés par éducation21.		
<b>D2</b>	<b>Animations pour enfants</b>			
		D2 annuel : Au moins 1000 élèves participent à une activité de découverte.		
<b>D3</b>	<b>Médiation territoriale</b>			
		D3 a annuel : au moins 1200 adultes participent à une prestation de médiation territoriale du Parc ou d'un partenaire collaborant sur cette		
		D3 b annuel : deux formations pour guides, animateurs et partenaires rassemblant un total d'au moins 25 personnes		
<b>Pour mémoire : prestation d'autres projets qui contribuent directement à cet objectif O</b>				
<b>B2</b>	<b>Culture du bâti et du paysage</b>			
		B2 annuel : L'Observatoire photographique du paysage fait l'objet d'une actualisation pour 50 des 246 sites documentés (état juin 2023). Cinq nouveaux sites sont rajoutés chaque année.		
<b>B3</b>	<b>Paysage et patrimoine rural</b>			
		B1 2028 : 4 communes mettent en place une stratégie d'intégration paysagère dans le milieu bâti ou de revitalisation de leur cœur de village (urbanisme et patrimoine bâti) décliné sous forme de planification stratégique communale.		

<b>OP4 : Gestion, communication et garantie territoriale</b>	
<b>D4</b>	<b>Communication</b>
	D4 a) annuel : Le Parc est présent à hauteur d'au moins 6% dans l'Argus mensuel établi par le Réseau des parcs suisses.
	D4 b) annuel : réalisation d'un monitoring des canaux de communication.
	D4 c) annuel : Les 2500 alémaniques habitant le Parc reçoivent les informations du Parc dans leur langue (newsletter, site internet) ; 25% des communiqués sont envoyés également en allemand.
<b>F1</b>	<b>Partenariat</b>
	F1.a annuel : Le Parc participe aux plateformes régionales importantes sur le tourisme, le développement régional, l'aménagement du territoire ainsi qu'aux échanges avec les
	F1.b annuel : Le parc soutient les communes qui le souhaitent dans les réflexions à l'amont des stratégies communales.
	F1.c annuel : Le Parc participe aux procédures de consultation relatives aux projets ayant des incidences sur le territoire.
<b>F2</b>	<b>Gestion</b>
	F2.a annuel : Le conseil consultatif permet une participation active des forces vives de la région.
	F2.b annuel : Le système de qualité (SMI) est utilisé et actualisé.
<b>F3</b>	<b>Evaluation</b>
	F.3a annuel : un rapport d'activités en version française et en version allemande est élaboré.
	F.3b 2027 : La convention-programme 2029-2032 est établie.
<b>Pour mémoire : prestation d'autres projets qui contribuent directement à cet objectif OP2</b>	
<b>B1</b>	<b>Paysage et bâti au village</b>
	B1 2028 : 4 communes mettent en place une stratégie d'intégration paysagère dans le milieu bâti ou de revitalisation de leur cœur de village (urbanisme et patrimoine bâti) décliné sous forme de planification stratégique communale.

<b>OP5 : Elaboration de concept de recherche et coordination</b>			
<b>E1</b>	<b>Monitoring et suivi d'espèces</b>		
		E1 En 2027, 4 espèces indicatrices de la qualité des milieux, « l'alouette lulu, l'alouette des champs, le pipit des arbres, l'hirondelle des fenêtres » font l'objet d'un monitoring ou d'un suivi afin d'orienter au mieux les actions du Parc et d'autres acteurs en faveur de la qualité des milieux et de l'infrastructure écologique	
<b>E2</b>	<b>Universités et Hautes écoles</b>		
		E2 annuel : deux collaborations actives avec les établissements de recherche	
		E2 b annuel : transmission des données de l'année à l'académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)	

## 3. Budget et planification des investissements

### 3.1 Coûts par projets

Les dépenses annuelles moyennes seront de CHF 2'626'000.- soit 14.5% d'augmentation par rapport à la mise en œuvre moyenne actuelle (CHF 2'299'000.-).

Cette augmentation moyenne annuelle de près de 325'000 CHF provient des prestations supplémentaire ou élargies suivantes :

- l'arrivée de nouvelles communes entraîne une augmentation de 16 % de la surface et de 15 % le nombre d'habitants. Cela va générer de nouveaux partenariats, de nouveaux projets et l'extension de projets existants sur ces communes à hauteur de 120'000 CHF par an, soit 4 %)
- des nouvelles prestations sont prévues au niveau paysager et patrimonial (+126'000 CHF / an soit 4.5 % du budget total)
- des nouvelles prestations sont prévues au niveau de la recherche ( + 85'000 CHF / an soit 3 % du budget total).
- Le renforcement du bilinguisme entraîne des coûts supplémentaires (+ 12'500 CHF / an soit 0.5 / du budget total)
- l'inflation de l'ordre de 3 % par rapport à la période précédente a été intégrée directement dans le coût des projets

On notera que depuis 2020, une séparation stricte est faite entre les prestations financées par la convention-programme « Parc » et les activités menées sur la base d'autres soutiens financiers cantonaux ou fédéraux (voir chapitre activités hors LPN 23 k).

Depenses pour la période 2025-2028		2025	%	2026	%	2027	%	2028	%	Total	%
19.août.23											
		2'565'000	100%	2'690'000	100%	2'691'000	100%	2'560'000	100%	10'506'000	100%
<b>A Espèces &amp; Habitats</b>		<b>315'000</b>	<b>12%</b>	<b>315'000</b>	<b>12%</b>	<b>315'000</b>	<b>12%</b>	<b>325'000</b>	<b>13%</b>	<b>1'270'000</b>	<b>12%</b>
A1	Forêts riches en biodiversité	70'000	3%	70'000	3%	70'000	3%	70'000	3%	280'000	3%
A2	Biodiversité des pâturages et champs	130'000	5%	130'000	5%	130'000	5%	140'000	5%	530'000	5%
A3	Nature au village	65'000	3%	65'000	2%	65'000	2%	65'000	3%	260'000	2%
A4	Néophytes envahissantes	50'000	2%	50'000	2%	50'000	2%	50'000	2%	200'000	2%
<b>B Paysage &amp; Patrimoine</b>		<b>310'000</b>	<b>12%</b>	<b>375'000</b>	<b>14%</b>	<b>310'000</b>	<b>12%</b>	<b>310'000</b>	<b>12%</b>	<b>1'305'000</b>	<b>12%</b>
B1	Paysage et patrimoine au village	85'000	3%	110'000	4%	85'000	3%	85'000	3%	365'000	3%
B2	Culture du bâti et du paysage	125'000	5%	165'000	6%	125'000	5%	125'000	5%	540'000	5%
B3	Paysage et patrimoine rural	35'000	1%	35'000	1%	35'000	1%	35'000	1%	140'000	1%
B4	Rive gauche du lac de Biègne	65'000	3%	65'000	2%	65'000	2%	65'000	3%	260'000	2%
<b>C Territoire &amp; Transition</b>		<b>505'000</b>	<b>20%</b>	<b>495'000</b>	<b>18%</b>	<b>505'000</b>	<b>19%</b>	<b>495'000</b>	<b>19%</b>	<b>2'000'000</b>	<b>19%</b>
C1	Climat	100'000	4%	100'000	4%	100'000	4%	100'000	4%	400'000	4%
C2	Transition	90'000	4%	80'000	3%	90'000	3%	80'000	3%	340'000	3%
C3	Tourisme durable	125'000	5%	125'000	5%	125'000	5%	125'000	5%	500'000	5%
C4	Economie de proximité	190'000	7%	190'000	7%	190'000	7%	190'000	7%	760'000	7%
<b>D Sensibilisation &amp; Participation</b>		<b>650'000</b>	<b>25%</b>	<b>695'000</b>	<b>26%</b>	<b>680'000</b>	<b>25%</b>	<b>650'000</b>	<b>25%</b>	<b>2'675'000</b>	<b>25%</b>
D1	Ecoles du parc	170'000	7%	170'000	6%	170'000	6%	170'000	7%	680'000	6%
D2	Animations pour enfants	150'000	6%	150'000	6%	150'000	6%	150'000	6%	600'000	6%
D3	Médiation territoriale	175'000	7%	175'000	7%	175'000	7%	175'000	7%	700'000	7%
D4	Communication	155'000	6%	200'000	7%	185'000	7%	155'000	6%	695'000	7%
<b>E Recherche &amp; Innovation</b>		<b>105'000</b>	<b>4%</b>	<b>130'000</b>	<b>5%</b>	<b>165'000</b>	<b>6%</b>	<b>100'000</b>	<b>4%</b>	<b>500'000</b>	<b>5%</b>
E1	Monitoring et suivi d'espèces	50'000	2%	75'000	3%	110'000	4%	45'000	2%	280'000	3%
E2	Universités et Hautes écoles	55'000	2%	55'000	2%	55'000	2%	55'000	2%	220'000	2%
<b>F Partenariats &amp; Gestion</b>		<b>680'000</b>	<b>27%</b>	<b>680'000</b>	<b>25%</b>	<b>716'000</b>	<b>27%</b>	<b>680'000</b>	<b>27%</b>	<b>2'756'000</b>	<b>26%</b>
F1	Partenariat	110'000	4%	110'000	4%	110'000	4%	110'000	4%	440'000	4%
F2	Gestion	550'000	21%	550'000	20%	550'000	20%	550'000	21%	2'200'000	21%
F3	Evaluation et planification	20'000	1%	20'000	1%	56'000	2%	20'000	1%	116'000	1%

Cela se traduit par ce tableau en moyenne annuelle :

Depenses pour la période 2025-2028		Moyenne 25-28	
	19.août.23		
		<b>2'626'500</b>	
<b>A</b>	<b>Espèces &amp; Habitats</b>	<b>317'500</b>	<b>12%</b>
A1	Forêts riches en biodiversité	70'000	3%
A2	Biodiversité des pâturages et champs	132'500	5%
A3	Nature au village	65'000	2%
A4	Néophytes envahissantes	50'000	2%
<b>B</b>	<b>Paysage &amp; Patrimoine</b>	<b>326'250</b>	<b>12%</b>
B1	Paysage et patrimoine au village	91'250	3%
B2	Culture du bâti et du paysage	135'000	5%
B3	Paysage et patrimoine rural	35'000	1%
B4	Rive gauche du lac de Bienne	65'000	2%
<b>C</b>	<b>Territoire &amp; Transition</b>	<b>500'000</b>	<b>19%</b>
C1	Climat	100'000	4%
C2	Transition	85'000	3%
C3	Tourisme durable	125'000	5%
C4	Economie de proximité	190'000	7%
<b>D</b>	<b>Sensibilisation &amp; Participation</b>	<b>668'750</b>	<b>25%</b>
D1	Ecoles du parc	170'000	6%
D2	Animations pour enfants	150'000	6%
D3	Médiation territoriale	175'000	7%
D4	Communication	173'750	7%
<b>E</b>	<b>Recherche &amp; Innovation</b>	<b>125'000</b>	<b>5%</b>
E1	Monitoring et suivi d'espèces	70'000	3%
E2	Universités et Hautes écoles	55'000	2%
<b>F</b>	<b>Partenariats &amp; Gestion</b>	<b>689'000</b>	<b>26%</b>
F1	Partenariat	110'000	4%
F2	Gestion	550'000	21%
F3	Evaluation et planification	29'000	1%

## 3.2 Clé de financement

Les ressources prévues sont de CHF 10'506'000.- et sont équilibrées par rapport aux dépenses. L'augmentation budgétaire reste ainsi légèrement plus faible (14.2 %) que l'augmentation de la surface du Parc (+15%), Ceci s'explique par l'effort important qui devra être mené pour mobiliser des soutiens financiers en complément des contributions des communes.

Répartition globales des ressources annuelles période 2025-2028	2025	2026	2027	2028	Total 25-28
Dépenses	2'565'000	2'690'000	2'691'000	2'560'000	10'506'000
	<b>2'566'000</b>	<b>2'696'000</b>	<b>2'692'000</b>	<b>2'566'000</b>	<b>10'520'000</b> 100%
Confédération "Parcs "	1'221'000 48%	1'289'000 48%	1'279'000 48%	1'231'000 48%	5'020'000 48%
Confédération "Autres "	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE " Parcs "	540'000 21%	562'000 21%	561'000 21%	537'000 21%	2'200'000 21%
Canton BE "Autres "	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "Parcs"	208'000 8%	213'000 8%	214'000 8%	205'000 8%	840'000 8%
Canton NE " Autres "	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "financier"	589'000 23%	624'000 23%	630'000 23%	585'000 23%	2'428'000 23%
Parc "contribution matérielle"	8'000 0%	8'000 0%	8'000 0%	8'000 0%	32'000 0%

Et en moyenne annuelle :

Répartition globales des ressources annuelles période 2025-2028	Moyenne 25-28	
Dépenses	<b>2'626'500</b>	
	<b>2'630'000</b>	
	-	
Confédération "Parcs "	1'255'000	48%
Confédération "Autres "	-	0%
	-	
Canton BE " Parcs "	550'000	21%
Canton BE "Autres "	-	0%
	-	
Canton NE "Parcs"	210'000	8%
Canton NE " Autres "	-	0%
	-	
Parc "financier"	607'000	23%
Parc "contribution matérielle"	8'000	0%

Les règles de financement pour cette convention-programme sont ainsi respectées (50% au maximum de la Confédération et 20% au moins de ressources financières apportées par le Parc).

Par rapport à 2020-2024 on peut remarquer que :

- La contribution fédérale passe de 47 à 48%,
- Les contributions cantonales passent de 27 à 29%,
- L'apport financier du Parc augmente en valeur absolue de CHF 23'000.- par an mais diminue en pourcentage de 25 à 23%.

Note : Les petites incohérences de pourcentages sont dues aux arrondis.

Détails des contributions financières du Parc :

	2025		2026	%	2027		2028		Total 25-28	
<b>Ressources annuelles totales</b>	<b>2'566'000</b>		<b>2'696'000</b>		<b>2'692'000</b>		<b>2'566'000</b>		<b>10'520'000</b>	
<b>Total Parc "financier"</b>	<b>588'500</b>	<b>23%</b>	<b>623'500</b>	<b>23%</b>	<b>629'500</b>	<b>23%</b>	<b>585'000</b>	<b>23%</b>	<b>2'427'000</b>	<b>23%</b>
<b>Parc "contributions financières" sûres</b>	<b>263'000</b>	<b>10%</b>	<b>262'000</b>	<b>10%</b>	<b>262'000</b>	<b>10%</b>	<b>262'000</b>	<b>10%</b>	<b>1'049'000</b>	<b>10%</b>
Communes et membres	263'000	10%	262'000	10%	262'000	10%	262'000	10%	1'049'000	10%
Soutiens affectés sur projet	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Financements par les bénéficiaires sûrs	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Parc "contributions financières" à trouver</b>	<b>325'500</b>	<b>13%</b>	<b>361'500</b>	<b>13%</b>	<b>367'500</b>	<b>14%</b>	<b>322'500</b>	<b>13%</b>	<b>1'377'000</b>	<b>13%</b>
Soutiens affectés sur projet à trouver	288'500	11%	324'500	12%	330'500	12%	285'500	11%	1'229'000	12%
Financement par les bénéficiaires à trouver	17'000	1%	17'000	1%	17'000	1%	17'000	1%	68'000	1%
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	20'000	1%	20'000	1%	20'000	1%	20'000	1%	80'000	1%

Et en moyenne annuelle :

<b>Ressources annuelles totales</b>	<b>2'630'000</b>	
	-	
<b>Total Parc "financier"</b>	<b>606'750</b>	<b>23%</b>
	-	
<b>Parc "contributions financières" sûres</b>	<b>264'500</b>	<b>10%</b>
Communes et membres	264'500	10%
Soutiens affectés sur projet	-	0%
Financements par les bénéficiaires sûrs	-	0%
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	-	0%
	-	
<b>Parc "contributions financières" à trouver</b>	<b>342'000</b>	<b>13%</b>
Soutiens affectés sur projet à trouver	305'000	12%
Financement par les bénéficiaires à trouver	17'000	1%
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	20'000	1%

Notes :

- Ressources sûres : assurées par contrat ou convention.
- Ressources à trouver : le financement n'est pas encore assuré, mais probable.
- Soutiens affectés sur projet : ressources liées à la réalisation d'un projet spécifique.
- Financement par les bénéficiaires : contribution financière de propriétaires fonciers, d'exploitants qui bénéficient directement d'un projet mené par le Parc (par exemple, participation financière pour la réalisation d'un mur de pierres sèches). Sont exclues les participations qui ne font pas l'objet d'une traduction comptable.
- Ventes, recettes, dédommagements : par exemple, la participation financière d'une classe pour une animation.

Le Parc doit ainsi mobiliser annuellement CHF 342'000.- auprès d'organisations tierces. Ce chiffre se base sur ses capacités constatées depuis 2020 avec une mobilisation moyenne annuelle de CHF 376'000.-. La construction budgétaire est donc prudente. L'agrandissement du territoire ne garantit pas dans un premier temps des ressources nouvelles, hormis les contributions de base des communes.

### 3.3 Contributions matérielles

Les contributions matérielles sont constituées :

- Des prestations offertes par nos partenaires pour leurs actions de conseils : Association régionale Jura bernois. Bienne, , Pro Natura section Jura bernois, Jura bernois Tourisme etc.
- Des services mis à disposition par des tiers : salle de séance pour un évènement, collation, transport de matériel, outils, entrepôts de stockage ou encore une contribution directe par du travail ou du personnel mis à disposition.

Les contributions annoncées se basent sur l'expérience actuelle. Elles sont très faibles, de l'ordre de CHF 8'000.- par an au maximum.

A noter que le Parc ne tient compte de ces prestations offertes que si elles peuvent faire l'objet d'une écriture comptable. Il est ainsi fréquent que les salles de séances ou des apéritifs sont offerts au Parc mais ne fassent pas l'objet d'une écriture. Elles existent, fort heureusement, mais échappent au radar comptable.

### 3.4 Projet hors cadre de l'article 23k LPN

Les projets qui feront l'objet de ce type de financement sont :

- Les mesures en réserves forestières
- La gestion des réseaux écologiques pour l'agriculture
- Les mesures de terrain des franges urbaines au Val-de-Ruz
- Les mesures de terrain le long des Traverses à Tramelan
- Les mesures paysagères en cours d'identification en août 2023
- Les infrastructures de captation des eaux pluviales
- La restauration des murs de soutènement et la réalisation des mesures prévues par l'IFP rive gauche du lac de Bienne
- L'exploitation des lignes touristiques d'accès au Chasseral
- Certaines mesures des PDR Val-de-Ruz et Jura bernois
- Une éventuelle suite au projet avec la Wyss Academy

Il est prévu qu'un équivalent plein-temps soit affecté à la conduite de ces projets. Ce taux variera sans doute en fonction des moyens effectivement mobilisés. Le personnel nécessaire sera adapté en conséquence. Les frais de gestion liés à ces projets sont également pris en charge par ces derniers.

Les projets qui seront potentiellement réalisés hors de la présente convention-programme sont présentés dans le tableau suivant :

Dépenses pour la période 2025-2028		Moyenne 25-28	
<b>Hors convention programme</b>			
		<b>1'200'000</b>	
<b>A Espèces &amp; Habitats</b>		<b>90'000</b>	<b>8%</b>
HA1	Forêts	50'000	4%
HA2	Réseaux écologiques	40'000	3%
		0	0%
		0	0%
<b>B Paysage &amp; Patrimoine</b>		<b>940'000</b>	<b>78%</b>
HB1	Franges urbaines	120'000	10%
HB2	Traverses	120'000	10%
HB3	Eaux pluviales	200'000	17%
HB4	Rive gauche du lac de Bienne	250'000	21%
HB5	Paysage rural	250'000	21%
<b>C Territoire &amp; Transition</b>		<b>170'000</b>	<b>14%</b>
HC1	Bus de Chasseral	50'000	4%
HC2	Développement agricole	40'000	3%
HC3	WA suites ?	80'000	7%
		0	0%
<b>D Sensibilisation &amp; Participation</b>		<b>0</b>	<b>0%</b>
		0	0%
		0	0%
		0	0%
		0	0%
<b>E Recherche &amp; Innovation</b>		<b>0</b>	<b>0%</b>
		0	0%
		0	0%
<b>F Partenariats &amp; Gestion</b>		<b>0</b>	<b>0%</b>
		0	0%
		0	0%
		0	0%

<b>Répartition globales des ressources annuelles période 2025-2028</b>	<b>Moyenne 25-28</b>	
Dépenses hors convention-programme	<b>1'200'000</b>	
	<b>1'200'000</b>	
	-	
Confédération " Parcs "	-	<b>0%</b>
Confédération « Autres »	-	<b>0%</b>
	-	
Canton BE " Parcs "	-	<b>0%</b>
Canton BE "Autres"	472'000	<b>39%</b>
	-	
Canton NE " Parcs "	-	<b>0%</b>
Canton NE " Autres "	95'000	<b>8%</b>
	-	
Parc "financier"	633'000	<b>53%</b>
Parc "contribution matérielle"	-	<b>0%</b>
	-	
	-	
	-	
<b>Ressources annuelles totales</b>	<b>1'200'000</b>	
31 mai 23	-	
<b>Total Parc "financier"</b>	<b>633'000</b>	<b>53%</b>
	-	
<b>Parc "contributions financières" sûres</b>	<b>135'000</b>	<b>11%</b>
Communes et membres	-	0%
Soutiens affectés sur projet	45'000	4%
Financements par les bénéficiaires sûrs	90'000	8%
Ventes, recettes, dédommagements sûrs	-	0%
	-	
<b>Parc "contributions financières" à trouver</b>	<b>498'000</b>	<b>42%</b>
Soutiens affectés sur projet à trouver	388'000	32%
Financement par les bénéficiaires à trouver	95'000	8%
Ventes, recettes, dédommagement à trouver	15'000	1%

Le budget total s'élève à CHF 1'200'000.- par année. Il est équilibré en dépenses et ressources. Il s'agit d'un montant idéal basé sur les études de faisabilité en cours. Le montant effectif, probablement moindre, sera déterminé par les ressources effectives mobilisées. Le Parc ne dépensera pas plus que les montants mobilisés.

Le budget annoncé est supérieur au montant annoncé dans les indicateurs B1.1 (CHF 500'000.-) et B3.3 (CHF 100'000.-). Ces derniers sont en effet contraignants. Les chiffres mentionnés devaient être atteints sans difficulté.

### 3.5 Preuve de tous les moyens raisonnables d'autofinancement de la région

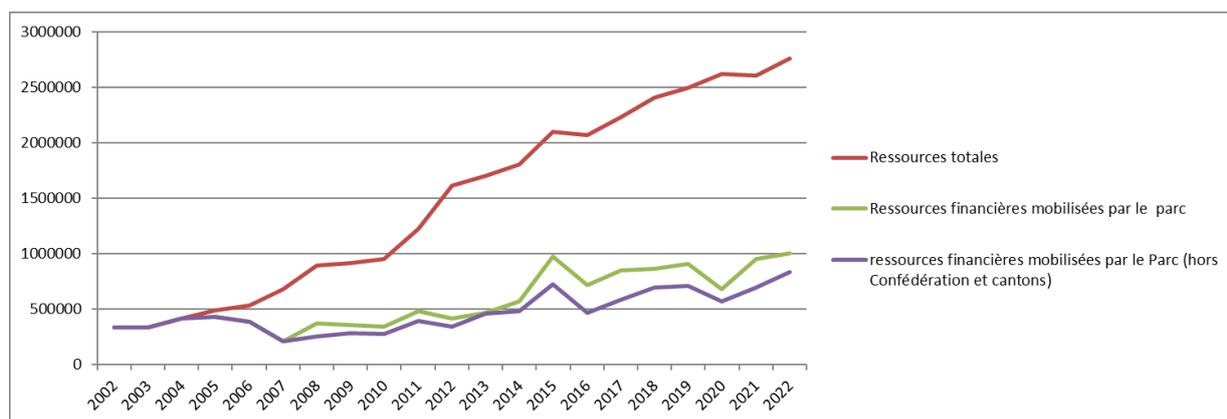
#### Situation financière des 31 communes constituant le Parc en 2025

Sur la totalité des 31 communes, 23 bénéficient de la péréquation financière cantonale, 8 sont contributrices. Ainsi 75% des communes peuvent être considérées comme connaissant des conditions financières difficiles.

### Ressources mobilisées par le Parc

Le Parc régional Chasseral a déjà fortement mobilisé des moyens financiers propres, depuis la création de l'association en 2001 et jusqu'en 2022, pour un montant total de CHF 6'873'243.- CHF. Sur vingt ans, cela correspond à 28.54% des ressources en moyenne.

Le graphique ci-dessous montre que l'augmentation des moyens accordés par les cantons et la Confédération a toujours été accompagnée d'une augmentation des ressources mobilisées directement par le Parc.



En résumé, plus le Parc a un budget élevé, plus il parvient à mobiliser des financements autres que le financement fédéral et cantonal spécifiquement prévu pour les parcs.

Pour mobiliser des moyens auprès d'autres outils de politique sectorielle et auprès de fondations, un important effort préalable de développement est nécessaire. Celui-ci n'est en général soutenu par personne. Cela pose problème à une région aux revenus plus modestes que les agglomérations. C'est pourquoi le soutien par la politique des parcs, tant au niveau des cantons que de la Confédération, est fondamental. Cela est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que les diverses politiques de maîtrise des dépenses publiques entraînent des reports de charges vers les communes qui ne peuvent plus libérer des moyens supplémentaires pour des activités non liées.

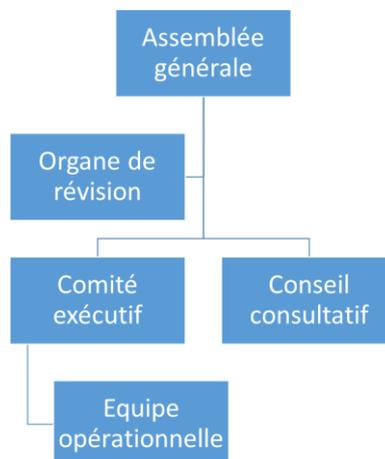
Il est raisonnablement difficile de faire des projections d'autofinancement plus hautes car elles se baseraient sur des hypothèses hasardeuses. C'est pourquoi le Parc sollicite un appui financier des cantons de Berne et de Neuchâtel et de la Confédération tel que présenté dans les parties budgétaires.

## 4. Organe responsable du Parc

Le Parc a réorganisé son fonctionnement dans le cadre de sa nouvelle Charte 2022-2031. Cette réorganisation s'est appuyée sur les constats suivants :

- Les trois commissions (Nature, Economie, Education) étaient devenues de simples groupes d'enregistrement de l'information, ce qui est peu motivant, peu satisfaisant et surtout peu pertinent.
- Le comité était très hétérogène dans sa composition : certains membres étaient présents depuis le début, d'autres par délégation pour des périodes courtes, d'autres venaient représenter leurs propres intérêts et d'autres, enfin, étaient motivés par des actions concrètes de terrain. Peu de membres parvenaient au final à remplir les fonctions stratégique et prospective attendues de cet organe.
- Les communes qui n'étaient pas présentes au comité ou dans les commissions perdaient le fil des activités du Parc

## Nouvel organigramme de l'association (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022)



### L'assemblée générale

Elle est l'organe suprême de l'association. Elle a pour tâche de nommer le Président et le comité. Elle approuve notamment les orientations stratégiques, la Charte, les planifications des convention-programme, les programmes d'activités, les budgets et les comptes.

### Le conseil consultatif a pour tâches :

- De prendre connaissance de la stratégie générale de l'association et de ses activités.
- De préavisier les orientations finalisées par le comité exécutif soumises à l'assemblée générale.
- De préavisier les programmes et budgets annuels, rapports d'exécution ainsi que toutes questions dont il est saisi par le comité exécutif.
- De soumettre des propositions pour des orientations thématiques et financières de la Charte et des conventions pluriannuelles.

Le conseil consultatif est formé d'un représentant désigné par l'exécutif de chaque commune sociétaire ainsi que d'un représentant par toute organisation partenaire active sur le territoire du Parc qui souhaite figurer au sein de cet organe. Les représentants des cantons de Berne et de Neuchâtel, ainsi que le directeur du Parc du Doubs sont des invités permanents du Conseil consultatif.

Le conseil consultatif permet une implication plus forte tant des communes membres que des associations partenaires du Parc.

### Le comité exécutif a pour tâches :

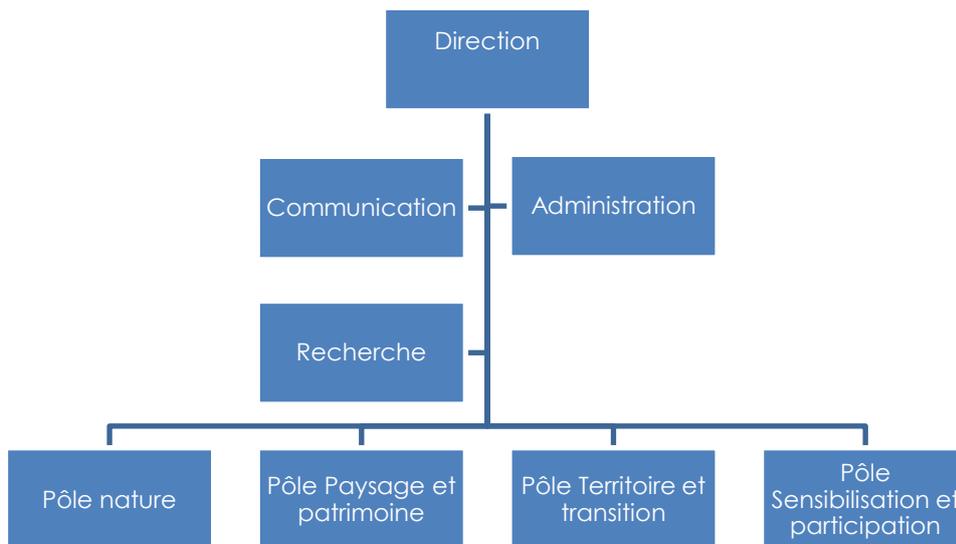
- De soumettre pour préavis les programmations de la Charte, des conventions-programme pluriannuelles au conseil consultatif ainsi que les comptes rendus d'exécution, et de les transmettre à l'assemblée générale.
- De traiter les sollicitations du conseil consultatif et de leur soumettre des propositions pour avis.
- D'assurer le pilotage de l'association. Il attribue notamment les mandats d'étude. Il contrôle l'exécution des travaux. Il conclut les conventions de collaboration avec les partenaires de l'association.
- De gérer le personnel : il a la responsabilité du cahier des charges, de la rétribution et du contrôle du personnel. Dans le cadre du budget, il décide la création d'emplois rétribués et engage les titulaires.

Le comité exécutif est composé en août 2023 comme suit :

	Elus pour la période novembre 2021 – octobre 2025 Mise à jour du 12.06.23
<b>Communes bernoises</b> 3 sièges	<b>Aurèle Louis</b> , La Neuveville, conseiller municipal
	<b>Pierre Sommer</b> , Tramelan, conseiller municipal
	<b>Gisèle Tharin</b> , Saint-Imier, conseillère municipale
<b>Communes neuchâtelaises</b> 2 sièges	<b>Roby Tschopp</b> , Val-de-Ruz, conseiller communal
	<b>Cédric Hadorn</b> , Lignièrès, conseiller communal
<b>Organisations partenaires</b> 3 sièges	<b>Elisabeth Contesse</b> , Pro Natura Jura bernois
	<b>Danièle Rouiller</b> , Bio Neuchâtel
	<b>Serge Rohrer</b> , Fondation Grand Chasseral
<b>Président</b>	<b>Michel Walther</b>

## L'équipe opérationnelle

L'équipe est organisée comme suit :



L'équipe opérationnelle est composée de 13 équivalents plein-temps (état janvier 2024), personnel nécessaire à la menée de la convention-programme Parc. Par ailleurs 1 équivalent plein-temps sont affectés aux activités hors convention-programme.

Pour la prochaine convention-programme, le Parc va légèrement devoir étoffer son équipe pour atteindre 13.5 équivalents plein temps.

Par ailleurs le développement des projets hors convention-programme va nécessiter au moins 2 équivalents plein-temps en plus.

Le siège du Parc est à Saint-Imier. Depuis janvier 2024, le Parc a ouvert pour son équipe deux espaces de coworking, un à Cernier et un autre à Sonceboz. Cela permet d'apporter une réponse partielle à l'étroitesse des locaux actuels mais aussi de renforcer la proximité avec des acteurs locaux.

## Organigramme 2024

Organisation	Direction Fabien Vogelsperger																															
	Responsable thématique		Nicolas Sauthier		Anatole Gerber		Géraldine Guesdon		Sardina Thiévent		Aline Gerber		Viviane Vienat		Anne-Claire Gabus																	
Etat 2024 pour la CP	Responsable de projet		Nina Beuret		Romain Fürst		Isaline Mercerat		Teo Valli		Elodie Gerber		Samuel Torche		Gaëtan Migliori		Cyril Gros		Armelle Von Almen		Nadia Sylvant		Caterina Greguccio		Martina Ribalda		Sarah Uldry		Annick Marmy		Gaelle Paratte	
établi le 11.01.2024																																
Espèces et habitats	125%	5%		40%	70%	10%																										
Patrimoine et paysage	210%	5%			30%	50%	60%	25%	40%																							
Territoire et transitions	280%	5%								45%	80%	50%	80%				15%	5%														
Sensibilisation et participation	310%		60%	40%		10%	15%	30%											45%	15%	50%	10%	35%									
Recherche et innovations	40%	5%		5%	5%	10%											5%		10%													
Partenariats, gestion et évaluation	335%	80%	20%	15%	0%	30%	5%	15%											15%	5%		60%	50%	40%								
Total équivalents plein temps	1300%	100%	80%	40%	60%	70%	45%	100%	60%	45%	30%	40%	60%	80%	50%	80%	60%	25%	50%	25%	50%	60%	50%	40%								
Nombre de personnes	23																															

## Organigramme 2025-2028

Organisation	Direction Fabien Vogelsperger																																			
Etat pour années 2025-2028	Responsable thématique		Nicolas Sauthier		Anatole Gerber				Géraldine Guesdon				Sarallina Thiévent				Aline Gerber		Viviane Vienat						Anne-Claire Gabus											
A partir de 2025	Responsable de projet		Nina Beuret		Nouveau		Romain Fürst		Isaline Mercerat		Teo Valli		Elodie Gerber		Nouveau		Cyril Gros		Armelle Von Almen		Nadia Sylvant				Caterina Greguccio		Sarah Uldry		Martina Ribalda				Annick Marmy		Gaelle Paratte	
Prévision établie le 12.01.2024																																				
Espèces et habitats	150%	5%			25%	45%	65%	10%																												
Patrimoine et paysage	180%	5%						15%	45%	60%	35%	20%																								
Territoire et transitions	245%	5%						5%						45%	80%	25%	80%										5%									
Sensibilisation et participation	340%		60%	40%					10%			40%						45%	25%	50%	45%	25%														
Recherche et innovations	85%	5%			5%	35%	5%	5%	10%																	10%		10%								
Partenariats, gestion et évaluation	350%	80%	20%		15%			0%	25%			20%	15%					15%	5%										65%	50%	40%					
Total équivalents plein temps	1350%	100%	80%	40%	45%	80%	70%	35%	90%	60%	35%	80%	60%	80%	25%	80%	60%	40%	50%	60%	25%	65%	50%	40%												
Nombre de personnes	23																																			